

Image not found or type unknown



Parking privé Copropriété,

Par **XTO76**, le **13/06/2019** à **18:48**

Bonjour,

J'aurais une question précise concernant l'utilisation d'un parking privé qui se trouve au fond de la cour de la maison bi-famille dont je suis copro.

Mon voisin est décédé et sa voiture à été donné à un de ses petits enfants qui n'habite pas la copro.

Ma question est la suivante : sa veuve peut-elle lui donner le droit de se garer sur cette place de parking et donc de faire des allées et venues dans la cour d'accès commune?

Merci d'avance pour votre réponse.

Par **youris**, le **13/06/2019** à **19:29**

bonjour,

si le parking est privé, son propriétaire peut en donner l'usage ou même le louer sauf si cela est interdit par le RC, ce qui serait surprenant.

salutations

Par **XTO76**, le **13/06/2019** à **20:12**

Merci beaucoup pour votre réponse.

Effectivement, rien n'est précisé à ce sujet.

Cordialement,

Par **XTO76**, le **13/06/2019** à **20:29**

J'aurais d'autres questions concernant la copropriété en maison bi-famille, si vous connaissez bien le sujet, auriez-vous la gentillesse quand vous avez un moment d'y répondre?

Je suis depuis peu propriétaire d'un des deux lots, les autres copro sont là depuis très très longtemps, c'est la maison familiale.

Toute la "déco" du jardin est donc à leur goût, (impossible de parler de privatiser un espace, ils y sont absolument réfractaires).

Dans le jardin il y a un puit décoratif, un portant de balançoire transformé en fil à étendre le linge et des plantations dans le sol de leur choix, arbustes, rosiers etc.

Ma question est donc de savoir, ce que je suis en droit de demander de modifier?

Ce qui est existant et pas répertorié doit-il demeuré en place, parce qu'ils étaient là avant?

Je ne souhaite pas tout changer évidemment mais au moins apporter ma petite touche.

En vous remerciant d'avance,

Cordialement,